

Image not found or type unknown



Formalités de Mariage et adoption

Par **thuy**, le **12/10/2012** à **18:39**

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir me renseigner.

Je ne suis pas française et j'ai une petite fille d'adoption.

Quand je me remarie avec un Français, comment sera ma fille d'adoption actuelle?

Mon mari français pourra-t-il l'adopter automatiquement?

Après un divorce, combien de temps après pourra-t-on remarier?

Merci de vos réponses et de vos renseignements.

Thuy